



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MATANIE**

**AVIS PUBLIC  
PUBLICATION DU RÈGLEMENT 270-1-2024**

**Avis public** est donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la MRC de La Matanie, de ce qui suit :

Que le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Matanie a adopté, le 26 juin 2024, le *Règlement numéro 270-1-2024 modifiant le Règlement numéro 270-2017 déléguant certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats pour le compte de la MRC de La Matanie et abrogeant le règlement numéro 218-2003 et ses amendements successifs ainsi que le règlement numéro 218-2-2008.*

Que le règlement ci-haut mentionné peut être consulté aux bureaux de la MRC de La Matanie situés au 2<sup>e</sup> étage du 158, rue Soucy à Matane ou sur le site Internet [www.lamatanie.ca](http://www.lamatanie.ca)

Que ledit règlement entrera en vigueur suivant les dispositions de la Loi.

**Fait à Matane, ce 27<sup>e</sup> jour de juin 2024.**

\_\_\_\_\_  
Le directeur général et greffier-trésorier  
Olivier Banville, urb.